



Paris, le 15 septembre 2017

La première rentrée Paratennis FFT

Bonjour à tous,

Avant de lancer cette 1ère rentrée paratennis FFT, je prends le temps de vous parler des mesures qui vont être mises en place (ou à prévoir) à la FFT dans cette nouvelle gouvernance.

Le chantier est considérable, et si vous suivez un peu la FFT, elle est elle-même au début d'une grande restructuration dans toutes les "directions" (aux 2 sens du terme).

Ajoutez à cela les 13 (18 avec les DOM-TOM) nouvelles grandes ligues qui se préparent, où il faudra un(e) référent paratennis motivé(e) et compétent(e) dans chacune d'elle.

Pensez-y ! Proposez-vous auprès de votre ligue, comme DE référent ou comme futur(e) élu(e) en vous inscrivant sur une liste pour les prochaines élections !

Vous aurez un grand pouvoir d'initiative, et des possibilités de monter des projets internationaux ambitieux avec les clubs.

Les missions seront intéressantes: mettre en place un programme de développement, labelliser des clubs référents ou centre d'entraînement, repérer les nouveaux talents...etc.

Mettre en place un véritable maillage national sera la base pour un vrai développement de notre sport, du loisir à l'élite pro.

Le grand chantier de cette rentrée sera la mise en place de la DTN paratennis avec un(e) référent national DTN paratennis à nommer, qui aura une mission importante à accomplir. Les 2 principales:

- **le développement et la détection** (doubler le nombre de pratiquants licenciés en 7 ans)
- **préparer des grandes équipes de France pour 2024.**

Il(elle) devra donc mettre en place toute la politique sportive Paratennis, de la détection des jeunes à l'élite, en passant par la formation, l'optimisation des performances, les stages d'entraînement, la sélection des équipes de France, et la coordination avec les nouveaux référents Paratennis des Ligues.

Avec Sylvie Hette-Delaspre à la compétition (Circuit Tennis Fauteuil, Championnats de France, classement, équipes de France) nous aurons alors les 2 piliers de la gouvernance Paratennis FFT.

C'est une profonde mutation qui s'opère. Ne soyez donc pas trop pressé. Créer et mettre en place cette nouvelle gouvernance prend du temps. La structure de la FFT est complexe et les circuits de décision assez longs. Les chantiers sont partout !

Sachez qu'on est tous au taquet (élus et services). C'est pour cela aussi que nous avons besoin de toutes les compétences paratennis pour bien réussir cette transition.

Le paratennis doit rester une belle aventure collective !

Voici quelques unes des nouvelles mesures appliquées dès cette nouvelle saison :

1/ Championnat de France individuel

Un travail de mise en conformité des règlements (et du cahier des charges) a été fait afin de coller au mieux à l'organisation des autres championnats FFT.

Pour anticiper le changement d'année sportive FFT (année sportive 2019 : du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019), le championnat prévu en décembre 2017 n'aura pas lieu. Il se déroulera du 28 juin au 1^{er} juillet 2018. Les 7 meilleurs tournois seront pris en compte exceptionnellement pour cette saison "allongée" jusqu'à fin mai. Le dernier tournoi qualificatif pour ce championnat sera celui du dernier week-end du mois de mai.

Un appel à candidature pour le Championnat 2018 sera lancé prochainement. Avis aux candidats !

Pour les championnats de France individuels, la FFT défraie les participants sur la base suivante : Nb de kms aller/retour du domicile du joueur jusqu'au lieu de la compétition x 0.07€/km.

Ces indemnités de déplacement sont versées directement aux joueurs à l'issue de l'épreuve, auxquelles s'ajoutera une indemnité de séjour de 50€ par jour de compétition. On demandera à chaque joueur d'acquitter un droit d'engagement de 50€ à l'organisateur.

2/ Championnats individuels régionaux

Une subvention de 500€ (à faire voter) sera attribuée aux organisateurs des Championnats Individuels Régionaux dès cette année, afin d'aider au développement de cette compétition régionale, qui permettra à terme, de motiver de nouveaux joueurs locaux à faire des matches.

3/ Championnat de France par équipes

Un travail de mise en conformité des règlements avec les règlements FFT a été fait : phase qualificative, phase finale, inscription des équipes, mode de défraiement.

La FFT propose de mettre en place une indemnité de séjour pour les équipes, sur la même base que les autres championnats. Cette aide est la suivante : Nb de km du club au lieu de la compétition x 2 (aller/retour) x 0.10€ du km x 4 joueurs pris en charge. Cette indemnité sera versée aux clubs à la fin du championnat.

Le club qualifié acquittera à l'organisateur un droit d'engagement de 50€ par membre de son équipe (joueurs + coach).

Candidature ASPTT Marseille

ASPTT Marseille a fait acte de candidature pour l'organisation des championnats de France par Equipes 2018 qui auront lieu du 25 au 28 avril 2018.

Subventions attribuées aux Championnats de France :

La subvention spéciale paratennis de la BNP Paribas (20K€), qui augmente sensiblement celle de la FFT, plus les droits d'engagement des participants permettront à l'organisateur du championnat d'être un peu plus serein financièrement quant à l'organisation de ces épreuves.

Avec un minimum de 2000€ de droits d'engagement payés par les joueurs et les coachs, ce n'est pas moins de 15000€ (8000 + 5000 + 2000) qui arrivent de facto dans le club organisateur de nos 2 championnats de France principaux.

De plus, les frais du juge-arbitre (rémunération & déplacement) seront pris en charge intégralement par la FFT, ainsi que les balles (jusqu'à 90 boîtes).

Avec cette aide financière importante, nous espérons de nombreuses candidatures de clubs, un turn-over plus important, et mieux réparti dans toute la France. C'est bon pour le développement du tennis-fauteuil sur le territoire.

4/ Championnat individuel vétérans

Le championnat individuel vétéran (+45 ans) ne s'est pas déroulé cette année. Il regroupe habituellement 16 joueurs qualifiés, répartis en 2 tableaux de 8. Avec les organisateurs, nous allons réfléchir à l'avenir de cette épreuve et de son cahier des charges afin de la reprendre en 2018. Subventions fédérales et défraiements joueurs seront naturellement prévus.

5/ Formation DE à la pratique du paratennis

Chaque année, une formation DE est mise en place afin de permettre à une vingtaine de DE d'acquérir des compétences dans la pratique et l'enseignement du paratennis. Cette formation est traditionnellement organisée dans la ligue du Lyonnais.

Cette année, elle sera organisée à Orléans du 27 au 29 octobre.

L'organisation de cette formation DE est confiée à Stéphane Goudou. L'objectif est d'en faire deux en 2018, et de les répartir sur le territoire.

6/ Réunion annuelle des organisateurs de tournois

Chaque année sera organisée une réunion des organisateurs des tournois et des Championnats de France paratennis (tennis-fauteuil et sourd). Cette année, cette réunion se fera le samedi 9 décembre au Mercure de Boulogne-Billancourt (92100).

La FFT prendra en charge les déplacements, une nuit d'hôtel et les repas pour 1 représentant par tournoi (remboursement sur factures avec note de frais).

Je ne vais pas plus loin pour le moment, bonne rentrée à tous, prenez votre licence, et à bientôt sur les courts !

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Limborg', with a stylized flourish at the end.

Jean-Pierre Limborg
Membre du Conseil Supérieur du Tennis
en charge du Paratennis